

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

Deuxième Commission
33e séance
tenue le
lundi 8 novembre 1999
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 33e SÉANCE

Président : M. MATUTE (Pérou)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR: DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (Suite)

c) PARTICIPATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT (suite)

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE (suite)

a) RÉUNION INTERNATIONALE DE HAUT NIVEAU CHARGÉE D'EXAMINER LA QUESTION DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT À L'ÉCHELON INTERGOUVERNEMENTAL (suite)

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR: ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)

b) DÉCENNIE INTERNATIONALE DE LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/54/SR.33
25 mars 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

En l'absence de M. Olhaye (Djibouti), M. Matute (Pérou), Vice-Président, prend la présidence

La séance est ouverte à 10h 15

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR: DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/C.2/54/L.21)

c) PARTICIPATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT (suite)

Projet de résolution concernant la participation des femmes au développement
(A/C.2/54/L.21)

1. Mme CRITCHLOW (Guyana) présentant le projet de résolution A/C.2/54/L.21 au nom du Groupe des 77 et de la Chine attire particulièrement l'attention sur le dixième alinéa du préambule ainsi que sur les paragraphes 2, 5 et 14, et espère que la Commission adoptera ce projet de résolution.

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE (suite)
(A/C.2/54/L.25)

a) RÉUNION INTERNATIONALE DE HAUT NIVEAU CHARGÉE D'EXAMINER LA QUESTION DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT À L'ÉCHELON INTERGOUVERNEMENTAL (suite)

Projet de résolution concernant la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental (A/C.2/54/L.25)

2. M. TALBOT (Guyana) présente le projet de résolution A/C.2/54/L.25 au nom du Groupe des 77 et la Chine, et attire particulièrement l'attention sur les paragraphes 5, 6, 7, 8, 9 et 15. Il espère que le projet de résolution constituera une base d'accord sur d'autres mesures qui doivent être prises dans le cadre de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental.

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR: ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)

b) DÉCENNIE INTERNATIONALE DE LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES: (A/54/497, A/54/136-E/1999/89, A/54/132-E/1999/80, A/54/132/Add.1-E/1999/80/Add.1, A/54/135-E/1999/88; A/C.2/54/4)

3. M. BOULLE (Directeur, Secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles), présente les rapports du Secrétaire général sur la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles: arrangements consécutifs (A/54/497), et Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Nino (A/54/135), et précise que la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles a fait prendre conscience de la nécessité de mettre au point des stratégies dynamiques, à long terme, en vue de la prévention des catastrophes naturelles. Toutefois, les activités intersectorielles entrant en jeu dans la prévention des catastrophes supposent des choix politiques complexes pour ce qui est de l'allocation des ressources par les gouvernements. Alors que tout le monde

/...

reconnaît la gravité croissante des incidences socio-économiques des catastrophes pour les pays en développement, il reste à tenir compte de cette importance dans les décisions des pouvoirs publics. Au cours de la décennie écoulée, les catastrophes naturelles ont coûté à la communauté internationale, environ 87 milliards de dollars par an. Cependant, les contributions à la prévention des catastrophes ne représentent que 2% de la totalité de l'aide d'urgence fournie par les pays donateurs.

4. Si cette tendance se maintient, les pays les plus riches eux-mêmes ne pourront bientôt plus assumer le coût du relèvement de leur économie et de leurs structures sociales. La seule solution pour tous les pays, est de réduire leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles en investissant dans la prévention de ces cataclysmes et en intégrant la prévention des catastrophes dans la politique gouvernementale. Ce problème demande une approche réellement internationale, pluridisciplinaire et multisectorielle. A cet égard, trois projets ont été exécutés dans le cadre de la Décennie. Le premier projet, qui concerne le mécanisme d'évaluation des risques pour les zones urbaines exposées aux séismes, a été exécuté par le secrétariat avec l'aide technique et financière du Gouvernement japonais. Le deuxième projet était consacré aux capacités d'alerte rapide pour les catastrophes naturelles et environnementales, et le troisième se rapportait aux efforts de la communauté internationale visant à atténuer l'impact du phénomène El Nino.

5. Le rapport publié sous la cote A/54/135 donne un aperçu détaillé des possibilités offertes pour organiser la prévention des catastrophes liées à El Nino et El Nina, s'appuyant sur les connaissances scientifiques et techniques accumulées dans le monde, dans de nombreux secteurs. A ce propos, le premier séminaire intergouvernemental sur le phénomène El Nino de 1997/98 s'est tenu à Guayaquil (Equateur) en novembre 1998. Par la Déclaration de Guayaquil, adoptée à l'issue du séminaire, l'Organisation des Nations Unies était priée d'évaluer les possibilités de création d'un centre international de recherche sur le phénomène El Nino. Malheureusement, il n'y a pas de financement international disponible pour ce projet. Cependant, l'investissement nécessaire à la création de ce centre est modeste en comparaison des dégâts que pourrait causer le déclenchement d'un nouveau cataclysme El Nino.

6. Le principal objectif de la stratégie internationale de prévention des catastrophes est de permettre aux collectivités de lutter contre les dangers naturels et de passer du stade de protection contre les risques, à celui de maîtrise des risques. Cette approche s'articule autour de quatre principaux thèmes d'action, à savoir: la sensibilisation du public; l'engagement du public et des collectivités; l'assistance aux collectivités pour leur donner les moyens de résister aux catastrophes, et la réduction des pertes économiques et sociales dues aux catastrophes. L'équipe spéciale interorganisations pour la prévention des catastrophes sera chargée d'élaborer des stratégies et programmes d'action pour la prévention des risques naturels; de déterminer les lacunes des politiques et programmes existants; de veiller à la complémentarité de l'action des institutions; de donner des directives au secrétariat, et de convoquer des réunions techniques d'experts sur les questions liées à la prévention des catastrophes. Il est essentiel de veiller à ce que l'équipe spéciale soit constituée de membres de tous les groupes spécialisés dans la prévention des

catastrophes, notamment les organismes du système des Nations Unies, des membres de la société civile, en particulier des scientifiques, et des représentants régionaux.

7. Mme CRITCHLOW (Guyana) s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait observer que 90% des victimes des catastrophes vivent dans les pays en développement. Une seule catastrophe naturelle peut anéantir des années de croissance économique et entraîner d'énormes pertes en vies humaines et de terribles souffrances. Les catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquentes et violentes, et cependant, la contribution de la communauté internationale aux fonds de secours d'urgence a sensiblement diminué par rapport aux décennies précédentes. Les effets des catastrophes naturelles pourraient être atténués moyennant une approche dynamique et concertée avec la participation de tous les secteurs en matière de planification, d'action préalable, de prévention, de secours et de relèvement. De plus, cette question devrait être traitée par la communauté internationale dans le contexte du développement durable plutôt que comme une aide humanitaire. Le Groupe des 77 et la Chine s'accordent donc à penser avec le Secrétaire général que l'insuffisance de l'investissement dans la prévention des catastrophes entraînera en contrepartie des coûts beaucoup plus élevés pour les opérations de secours et de relèvement.

8. Les Gouvernements des pays en développement ont fait des efforts à l'échelon national pour mettre en oeuvre la Stratégie de Yokohama et le Plan d'action correspondant. Certains États ont même créé des comités ou des centres de liaison pour la Décennie internationale. Toutefois, ces programmes sont exécutés avec des ressources financières très limitées. L'intervenante prie donc instamment la communauté internationale d'accroître son aide financière aux programmes de prévention des catastrophes naturelles.

9. Le Groupe des 77 et la Chine souscrivent à la recommandation du Secrétaire général concernant la création, d'ici au 1er janvier 2000, d'un secrétariat interorganisations pour la prévention des catastrophes naturelles. D'autre part, il enjoint la communauté internationale d'accroître sa contribution financière au Fonds d'affectation spéciale de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, et de continuer à mettre au point des technologies et de les transférer aux pays en développement en vue de la prévention des catastrophes. Le Secrétaire général devrait également prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la création en Équateur, d'un centre international de recherche sur le phénomène El Nino.

10. La Décennie a contribué à démontrer que la prévention peut réduire les dégâts causés par les catastrophes naturelles. C'est maintenant à la communauté internationale de trouver le moyen d'intensifier son action pour atténuer les effets des catastrophes naturelles et d'aider ainsi les économies vulnérables en développement à réaliser un développement durable.

11. Mme PAIVOKE (Finlande) s'exprimant au nom de l'Union européenne et de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lituanie, de la Lettonie, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie, ainsi qu'au nom de Chypre et de Malte, déclare que l'Union européenne est d'accord avec les principaux objectifs définis pour appliquer la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et, à l'instar du Secrétaire

général, pense que la Stratégie doit servir de cadre de coopération pour des efforts économiques et complémentaires en matière de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets. Les arrangements consécutifs à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes devraient rester sous l'autorité directe du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires.

12. La mise en place de l'équipe spéciale proposée, chargée de la prévention des catastrophes naturelles, ne sera pas facile, étant donné qu'il faut tenir compte des cadres existants et nouvellement créés, tels que le Groupe de gestion de l'environnement. Les arrangements consécutifs à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles devront intensifier et encourager les synergies créées durant la Décennie et maintenir le rang élevé de priorité accordé à cette question dans les domaines économique et social en général. Le fonctionnement satisfaisant de l'équipe spéciale est la clé de la mise en oeuvre de la stratégie de prévention des catastrophes naturelles pour le vingt et unième siècle.

13. L'Union européenne est d'accord avec les propositions du Secrétaire général concernant le secrétariat de la Stratégie internationale, et pour que le nouvel arrangement soit examiné à la prochaine session de l'Assemblée générale. Enfin, l'Union européenne accueille favorablement le rapport du Secrétaire général sur le phénomène El Nino; en comprenant davantage le phénomène on sera mieux à même de se préparer et d'en atténuer les effets.

14. M. FARRAR (États-Unis d'Amérique) dit qu'au moment où la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles tire à sa fin, le Gouvernement américain félicite tous ceux qui ont coopéré pour sensibiliser le monde à l'importance de la prévention des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, dans le but de sauver des vies et des biens matériels. A l'issue de la Décennie, la communauté internationale est mieux avertie de la menace que présentent les catastrophes naturelles pour la stabilité sociale et économique, et du fait que, devant ce danger, la prévention est la principale solution à long terme.

15. Le principal objectif des activités consécutives à la Décennie est de donner suite de manière pratique, aux priorités établies durant cette période. La délégation des États-Unis note avec satisfaction que le Conseil économique et social a pris en considération le rôle vital de la prévention des catastrophes naturelles dans les stratégies de développement durable. Elle remercie également le Bureau de coordination des affaires humanitaires et le PNUD de leur coopération à l'initiative concernant le Réseau mondial d'information sur les catastrophes.

16. L'aggravation des effets des catastrophes naturelles montre qu'il faut faire progresser les efforts d'atténuation dans les domaines de la science et de la technique liés à l'atténuation des risques, de l'éducation et de la formation, de la surveillance et de l'alerte rapide, et considérer les opérations d'atténuation comme partie intégrante du développement économique.

17. On mesurera les progrès de la civilisation dans le prochain millénaire à la manière dont la communauté internationale aura utilisé la science et la technique pour améliorer les conditions de vie dans le monde entier. La lutte

contre le fléau des catastrophes naturelles, qui éprouvent l'humanité depuis d'innombrables générations, est un objectif salubre pour une ère nouvelle.

18. M. NEBENZIA (Fédération de Russie) note avec satisfaction les progrès effectués dans le renforcement des capacités nationales en matière d'alerte rapide, d'évaluation et de limitation des dégâts, de recherche scientifique et appliquée, et de diffusion de l'information technique. La contribution du Comité scientifique et technique, du Bureau de coordination des affaires humanitaires, du PNUD, du PNUE et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a aussi été considérable.

19. Ces dernières années, on a assisté à une multiplication des catastrophes naturelles à grande échelle, et les pertes en vies humaines, de même que matérielles se sont terriblement accrues. Pour la seule année 1998, plus de 50 000 personnes ont péri des suites de catastrophes naturelles, et les dégâts économiques ont été énormes. Cela étant, la délégation russe pense que l'ONU doit poursuivre ses activités dans ce domaine après 2001 afin de donner une plus grande importance à la prévention des catastrophes naturelles et environnementales, élément indispensable des stratégies de développement durable, et d'appuyer le renforcement des capacités nationales. Il est de plus en plus nécessaire d'utiliser de nouvelles technologies et, pour ce faire, la communauté internationale doit procéder à des échanges dans les domaines de l'expérience, de l'information, de la recherche et de la formation, et faire appel aux organismes d'intervention d'urgence.

20. M. ESCANERO (Mexique) s'exprimant au nom du Groupe de Rio, dit que l'expérience acquise au cours de la Décennie a démontré qu'il était urgent, pour affronter les catastrophes naturelles, de passer d'une approche défensive à une stratégie intégrée, en mettant davantage l'accent sur la prévention. En conséquence, les membres du Groupe de Rio travaillent à l'échelon régional pour élaborer des propositions spécifiques d'action dans les domaines de la prévention, de l'alerte rapide, de l'atténuation, du relèvement et de la reconstruction. Ils se sont également joints à l'Union européenne dans un programme visant à renforcer la capacité des pays les plus vulnérables à affronter les catastrophes.

21. L'Assemblée générale doit prendre des dispositions pour que les résolutions antérieures et celles qui ont été adoptées au cours de la récente session du Conseil économique et social soient appliquées et qu'il soit donné suite à ces initiatives pertinentes. Le Groupe de Rio est partisan de la création d'un centre international de recherche sur le phénomène El Nino. L'Organisation des Nations Unies doit continuer de tenir un rôle prépondérant dans le domaine des catastrophes naturelles en fournissant directives et services de coordination aux organismes nationaux spécialisés dans la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets.

22. M. KOLBY (Norvège) fait observer que les catastrophes naturelles ont eu des effets extrêmement dévastateurs dans les pays en développement, qui ont de faibles infrastructures et qui n'ont pas de capitaux suffisants pour la reconstruction et le relèvement. Bien que les catastrophes soient traditionnellement considérées comme des calamités naturelles, la Décennie s'est appliquée à sensibiliser le public à la possibilité d'une relation entre la dégradation de l'environnement causée par les humains, et de tels phénomènes;

/...

une recherche plus poussée pourrait démontrer que le terme "catastrophe naturelle" est mal approprié. Alors que la planification préalable et l'alerte avancée sont des éléments cruciaux de la prévention à court terme, à long terme, c'est le développement durable qui pourrait avoir un réel impact dans la prévention des catastrophes.

23. L'une des plus importantes leçons qu'ait enseigné la Décennie est que la coordination entre tous les protagonistes est essentielle, tant en ce qui concerne les interventions d'urgence que la planification de la prévention. C'est aux Gouvernements qu'incombe la principale responsabilité, mais pour obtenir les meilleurs résultats possibles il faut que la communauté internationale forme un partenariat à tous les niveaux. La Décennie a également contribué à l'intégration de la prévention et de l'alerte avancée dans les programmes nationaux et internationaux de politique générale, et a développé, dans de nombreux pays, une mentalité favorable à la prévention. Une technologie nouvelle et plus largement accessible pourrait modifier la nature de la prévention des catastrophes, et il faut continuer de progresser dans des domaines tels que la surveillance, l'analyse et la communication, qui peuvent servir à sauver des vies.

24. La Norvège appuie les arrangements consécutifs à la Décennie, qui ont été proposés. Tandis que les organismes compétents doivent s'acquitter des responsabilités qui leur incombent individuellement en matière d'exécution, l'élaboration de directives et la coordination doivent rester sous une autorité interinstitutions collective. La délégation norvégienne appuie donc la création, au sein du Bureau de coordination des affaires humanitaires, d'un secrétariat interorganisations de la prévention des catastrophes; elle appuie également la création d'une équipe spéciale interinstitutions chargée de fournir des directives et de faciliter le dialogue.

25. Les populations les plus vulnérables aux catastrophes naturelles sont les pauvres qui n'ont que des moyens limités pour éviter les pertes. Si les dirigeants ne se montrent pas plus attentifs, et si l'appui à la prévention des catastrophes n'est pas renforcé, de nombreux pays en développement ne pourront surmonter les situations de sinistres créées par les catastrophes. La Décennie a contribué à mieux faire connaître les mesures à prendre pour atténuer les effets des catastrophes naturelles. Traduire par des engagements politiques et économiques les enseignements recueillis, constitue le défi actuel.

26. M. RAFIQUUL HAQUE (Bangladesh) signale que l'on tend de moins en moins à considérer les catastrophes comme des phénomènes naturels inévitables, et que l'on s'efforce de trouver des moyens pour que l'intervention humaine et technologique puisse minimiser les dégâts. L'insuffisance de l'investissement dans la planification préalable a pour corollaire des coûts plus élevés sur le plan de l'aide humanitaire et de la reconstruction, ce qui revient à dire que la prévention des catastrophes coûte moins cher que les interventions d'urgence.

27. La Décennie a produit d'appréciables innovations comme par exemple la priorité donnée au soutien des politiques; l'amélioration des évaluations de risques; l'intégration plus systématique, dans la stratégie générale de développement, de l'atténuation des effets des catastrophes; la production d'informations plus nombreuses sur les dangers naturels, et une éducation plus poussée sur la prévention des catastrophes. La sensibilisation accrue à

l'utilité de la prévention, compte également parmi les accomplissements de la Décennie. Une grande partie des pertes causées par les catastrophes sont indirectes en ce sens qu'elles entraînent une interruption de l'activité économique, le chômage, et une baisse de la productivité.

28. La délégation norvégienne pense que l'élan donné par la Décennie doit être maintenu. Elle appuie la recommandation du Secrétaire général au sujet d'un mécanisme destiné à coordonner la planification et l'exécution interinstitutions en matière de prévention des catastrophes naturelles, et considère que la prévention des catastrophes devrait être liée aux conclusions des conférences mondiales des années 1990. Enfin, il faut que les associés au développement prennent, en matière de ressources, de sérieux engagements, afin que l'on puisse tirer pleinement parti des enseignements de la Décennie.

29. M. ALEMAN (Équateur) fait valoir que si les catastrophes naturelles touchent indifféremment les pays riches et les pays pauvres, ce sont les pays pauvres qui souffrent le plus des conséquences prolongées de ces calamités. L'Équateur, par exemple, s'efforce encore de se relever d'années de régression économique consécutive aux effets d'El Nino.

30. Durant le prochain millénaire, l'Organisation des Nations Unies devrait continuer de servir de tribune principale pour les débats consacrés à ce problème mondial que constituent les catastrophes naturelles, et pour la mise au point de plans d'action complets et de stratégies multisectorielles liées aux objectifs de croissance économique et de développement durable. La délégation équatorienne fait sienne les propositions énoncées dans la résolution 1999/63 du Conseil économique et social, notamment celles qui concernent la mise en place, au sein du système des Nations Unies, d'un mécanisme interorganisations chargé de la prévention des catastrophes naturelles, et le maintien de la fonction du secrétariat de la Décennie.

31. L'Équateur se déclare très satisfait de la manière dont le phénomène El Nino est traité dans le cadre du système des Nations Unies, et des progrès réalisés dans la compréhension scientifique de ce phénomène. La première réunion d'experts intergouvernementaux sur El Nino tenue à Guayaquil, Équateur, a, entre autres, demandé des mesures immédiates pour évaluer les possibilités de création d'un centre international de recherche sur le phénomène El Nino; cette étude a été menée par l'OMM et le Gouvernement équatorien, et le texte en sera distribué au cours de la présente session, comme document officiel. Le centre international travaillera en étroite collaboration avec les centres régionaux et mondiaux pour améliorer les prévisions sur les effets dévastateurs d'El Nino et les atténuer et, en outre, pour fournir à la communauté scientifique internationale toutes les informations disponibles. Son budget sera alimenté par des contributions du Gouvernement équatorien et de la communauté internationale. L'Équateur espère que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale en général appuieront la création du centre.

32. Le Groupe des 77 et la Chine vont présenter le texte d'un projet de résolution sur le suivi de l'application des résolutions 52/200 et 53/185 de l'Assemblée générale, et de la résolution 1999/46 du Conseil économique et social. L'Équateur espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

33. M. STAEHELIN (Observateur de la Suisse) déclare que la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles a permis de mesurer l'impact de telles catastrophes en termes de pertes de vies et de souffrances humaines, ainsi que le coût considérable des interventions dans les cas de catastrophes et de situations d'urgence. La Décennie a en outre servi à faire admettre qu'il était nécessaire de prendre des mesures gouvernementales de prévention. La Suisse attache une grande importance à la poursuite des travaux de la Décennie. Lors de la session de fond du Conseil économique et social, tenue en juillet 1999, la Suisse a indiqué qu'un mécanisme de coordination efficace visant à promouvoir la gestion des catastrophes et des risques naturels devrait être mis en place au sein du système des Nations Unies à partir de l'an 2000. Une telle structure devrait tenir compte des dimensions nationales et internationales des catastrophes naturelles. Il faudrait aussi que cette structure fonctionne en tant que centre de compétences et de coordination interinstitutions, sans responsabilité opérationnelle.

34. La délégation suisse a participé activement aux débats du Conseil économique et social, et s'est portée coauteur de la résolution qui a été adoptée à l'unanimité. Les objectifs définis dans le rapport du Secrétaire général (A/54/497), recouvrent la plupart des préoccupations de la Suisse, mais en ce qui concerne la composition de l'équipe spéciale interinstitutions la Suisse estime que la nomination des représentants de la société civile devrait être effectuée par la communauté scientifique de leurs pays respectifs, et non par l'ancien Comité technique. De plus, la Suisse souhaite que la composition du secrétariat reflète mieux la diversité des membres de l'Organisation des Nations Unies.

35. M. LEWIS (Antigua et Barbuda) prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) dit que les nations insulaires des Caraïbes connaissent les pires saisons de tempêtes de leur histoire et que des nations membres dans d'autres régions n'ont pas été épargnées non plus. Dans de nombreux pays insulaires, les coûts d'assurance contre la tempête sont inabordables, et dans certains d'entre eux l'assurance contre les catastrophes naturelles n'existe même pas. Les catastrophes naturelles préoccupent tous les pays, mais inquiètent particulièrement les petits États insulaires en développement qui, par leur taille, leur isolement, leurs faibles ressources et leur dépendance vis à vis de secteurs vulnérables comme l'agriculture et le tourisme, se trouvent dangereusement exposés. Il est impératif que les pays insulaires évitent ou réduisent l'impact des catastrophes naturelles, et ils se félicitent des travaux exécutés au cours de la Décennie qui a beaucoup fait pour accroître la sensibilisation et créer une mentalité favorable à la prévention.

36. Les États Membres de l'AOSIS estiment qu'il faut déterminer immédiatement quelles sont les activités préventives accessibles, en particulier pour les pays les plus vulnérables et les plus exposés aux catastrophes. Les systèmes d'alerte rapide utilisant des données satellite diffusées sur Internet sont essentiels. Il importe également de ne pas épargner aucun effort en ce qui concerne les mesures de prévoyance et d'autres mesures de planification préalable. Dans toutes ces activités, la coopération aux niveaux national, régional et international, est vitale.

37. M. OZTURK (Turquie) précise que l'étendue des pertes économiques et en vies humaines est fonction du sérieux avec lequel l'atténuation des effets des catastrophes est envisagée. L'atténuation des effets repose sur une vaste gamme d'activités imbriquées qui, lorsqu'elles sont intégrées dans tous les aspects du développement social, réduisent collectivement la vulnérabilité de cette société. Ces aspects vont des normes de construction aux plans nationaux d'intervention. S'il importe d'avoir des normes de construction fiables, il est tout aussi important d'avoir des lois efficaces pour les faire respecter, et que ces lois soient strictement appliquées.

38. En 1999, des ouragans, des cyclones, des inondations et des tremblements de terre ont fait des milliers de morts et causé pour des milliards de dollars de dégâts en Turquie, en Grèce, au Mexique, et à Taïwan. La Turquie elle-même et le monde dans son ensemble ont beaucoup appris ces dernières années sur la prévention des catastrophes. Le tremblement de terre qui a frappé la Turquie l'été dernier a révélé de sérieuses lacunes dans l'état de préparation du pays. Néanmoins, indépendamment du niveau de planification préalable, il aurait été difficile de faire face à un tremblement de terre d'une telle amplitude et d'une telle durée dans une zone aussi peuplée; il ne fait pas de doute cependant que si les normes de construction avaient été appliquées plus rigoureusement et si des plans d'urgence avaient été mieux formulés, les conséquences eussent été moins tragiques.

39. La Turquie est reconnaissante au système des Nations Unies, et aux institutions de Bretton Woods, ainsi qu'à certains pays et à d'autres organisations qui ont apporté de l'aide. L'Organisation des Nations Unies doit continuer à offrir un appui aux États Membres tant sur le plan organisationnel que sur le plan matériel. La Turquie se félicite de l'appui apporté au projet de résolution qu'elle a présenté avec la Grèce, sur la coopération pour la constitution conjointe d'une capacité d'intervention en complément des efforts d'intervention d'urgence offerts par le système des Nations Unies.

40. M. VALDIVIESO (Colombie) déclare qu'après avoir subi de nombreuses catastrophes naturelles, la Colombie a adopté une stratégie de prévention permanente: depuis 1988 elle est dotée d'un système national de prévention et de gestion des catastrophes, et en 1997 elle a adopté un plan national qui comporte des directives, des initiatives et des programmes, sans omettre les questions de financement, d'éducation et de recherche. La Colombie a également renforcé sa coopération avec d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

41. S'agissant de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, l'intervenant précise que la résolution 1999/63 du Conseil économique et social constitue une référence de base pour la deuxième Commission. La prévention des catastrophes devrait continuer de figurer parmi les questions examinées au titre du point de l'ordre de jour consacré à l'environnement et au développement durable. Elle doit faire partie intégrante des stratégies de développement durable mises au point par le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. La relation entre environnement et développement est évidente; si l'on consacrait plus de ressources à la prévention, il ne serait pas nécessaire de déboursier autant pour l'aide humanitaire et la reconstruction, et il resterait un surplus au service des politiques de développement durable.

42. Il faudrait donner à l'Organisation des Nations Unies l'impulsion nécessaire pour qu'elle continue de fournir des directives précises. La Colombie appuie la création d'une équipe spéciale interinstitutions chargée de s'occuper de manière permanente de questions liées à la prévention des catastrophes naturelles, en coopération avec des représentants régionaux et des membres de la communauté scientifique et technique. Vu la complexité des phénomènes naturels, le Gouvernement colombien souhaite insister sur la nécessité de favoriser la tendance à la prévention et à l'alerte rapide. Il faudra, à cette fin, mettre l'accent sur le développement et le transfert de technologie, ainsi que sur une éducation et une formation professionnelle plus poussées, et une meilleure information du public. Pour renforcer les capacités nationales de tous les pays, et en particulier des pays en développement à répondre efficacement aux effets dévastateurs du phénomène El Nino, il faudra accroître l'aide technique et financière, et resserrer les liens entre les organisations internationales et les divers organismes du système des Nations Unies afin d'améliorer les connaissances sur le phénomène El Nino et sur les moyens de le maîtriser.

43. M. KASEMSARN (Thaïlande) dit que les activités menées durant la Décennie ont nettement contribué à faire mieux comprendre les risques de catastrophes naturelles et la nécessité d'efforts concertés pour en atténuer les effets; il ajoute que les progrès scientifiques et techniques ont sensiblement accru les capacités des systèmes d'alerte rapide. Il est donc vital de maintenir les progrès amorcés pendant la Décennie, par la création d'un secrétariat et d'une équipe spéciale interinstitutions.

44. Le Gouvernement thaïlandais a élaboré un programme de prévention des catastrophes, plus spécialement axé sur les projets de maîtrise des crues et d'aménagement des ressources en eau. Considérant que, naturelles ou d'origine humaine, les catastrophes entraînent des bouleversements sociaux et des dégradations de l'environnement, la Thaïlande a incorporé ses stratégies de prévention des catastrophes dans l'actuel plan quinquennal de développement économique et social. La stratégie nationale prévoit la formation de bénévoles, la diffusion d'informations par les médias, l'inscription de cette question dans les programmes scolaires et la promotion de la participation des autorités et collectivités locales.

45. Au niveau régional, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a organisé un atelier régional sur la maîtrise et l'aménagement des crues et, en coopération avec le Plan d'action de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles 1998-1999, a tenu à Bangkok, en février 1999, une réunion régionale sur la prévention des risques et la société au vingt et unième siècle. Le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, à l'Institut asiatique de technologie de Bangkok, fournit à de nombreux pays d'Asie une aide destinée au renforcement des capacités de gestion des catastrophes naturelles et de planification des secours.

46. Enfin, au niveau international, la Thaïlande s'est portée coauteur du projet de résolution relatif aux interventions d'urgence en cas de catastrophes. En dépit de ses ressources financières limitées, le Gouvernement thaïlandais a alloué une modeste part de son budget annuel à l'aide humanitaire, en nature ou en espèces, pour le relèvement et la reconstruction de pays ou territoires touchés par les catastrophes naturelles.

47. M. DON NANJIRA (Organisation météorologique mondiale (OMM)) note que le débat s'est concentré sur deux impératifs fondamentaux. L'un concerne la prévention des catastrophes naturelles, qui comprend des éléments de prévision, de surveillance, d'alerte rapide et de planification préalable. Le second porte sur la responsabilité qui incombe aux couches les plus pauvres de la société en matière de prévention des catastrophes naturelles. C'est en dotant les populations et les collectivités locales des moyens de réagir efficacement aux catastrophes naturelles que l'on parviendra à réduire les pertes en vies humaines, les dégâts matériels et la destruction des économies nationales. Pour l'après-décennie il convient de promouvoir la sensibilisation du public à la prévention des catastrophes naturelles et à l'atténuation de leurs effets. A cette fin on fera appel au concours des communautés locales qui utiliseront leurs propres structures, on encouragera la célébration accrue de la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles, et on utilisera au maximum les compétences scientifiques et techniques dans ce domaine.

48. L'engagement de l'OMM dans la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, est clair. L'OMM prend une part active aux efforts internationaux visant à réduire et à prévenir les effets dévastateurs des catastrophes naturelles, dont les trois quarts sont liés aux conditions climatiques et météorologiques. L'OMM s'est employée au renforcement des capacités en offrant des programmes de formation, d'éducation et des séminaires aux pays exposés aux catastrophes, aux institutions et aux populations de ces pays; elle a entrepris de promouvoir la sensibilisation du public à l'importance de la prévention des catastrophes, et adopté un plan d'action pour la Décennie; elle a également encouragé l'application des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur la prévention des catastrophes naturelles. L'OMM continuera de mener des activités de prévention dans les États Membres, et de collaborer avec les organismes compétents, au sein du système des Nations Unies ou en dehors, à la prévision des cyclones tropicaux et aux services d'alerte destinés au public; elle aidera les services météorologiques et hydrologiques dans leurs tâches de prévention et d'atténuation, et restera en contact étroit avec le secrétariat de la Décennie.

49. Mme DURRANT (Jamaïque) constate que la principale réalisation de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles a été le remplacement de la méthode traditionnelle d'actions parcellaires, par une approche intégrée, mieux conçue pour la planification des opérations d'urgence, l'évaluation des risques et des pertes, ainsi que par une approche communautaire participative à la prévention des catastrophes naturelles.

50. Ainsi que le fait observer le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/54/1, par. 2) jamais encore les catastrophes naturelles liées au climat n'ont été aussi dévastatrices qu'en 1998. Le redressement des économies et la reconstruction des infrastructures ont entraîné, pour de nombreux pays, un recul de plusieurs décennies dans leurs efforts de développement. Les petits États insulaires sont particulièrement vulnérables d'abord en raison de leur taille, puis parce que nombre d'entre eux dépendent d'une seule culture ou d'une seule industrie. L'intervenante accueille donc favorablement la résolution 1999/63 du Conseil économique et social, et espère que la résolution adoptée par l'Assemblée générale à la présente session prolongera le rôle de la Décennie jusqu'au vingt et unième siècle. Les arrangements consécutifs font état de la nécessité d'agir pour que la

planification préalable, la prévention et la sensibilisation soient intégrées dans les stratégies de développement durable du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

51. La délégation jamaïcaine appuie la création d'une équipe spéciale interinstitutions et note avec satisfaction que le secrétariat interorganisations déjà en place sera maintenu dans ses fonctions. Elle espère que le Fonds d'affectation spéciale de la Stratégie internationale de réduction des catastrophes recevra les contributions nécessaires au fonctionnement efficace du secrétariat. Comme le fait observer le Secrétaire général, trois fois plus de catastrophes naturelles d'importance majeure se sont abattues sur le monde dans les années 90 que dans les années 60; alors que le volume des fonds allant à l'aide d'urgence a diminué de 40% depuis les cinq dernières années seulement (A/54/1, par. 4). L'apport de ressources dans ce domaine critique constitue l'une des manières de promouvoir la viabilité à long terme, et d'équiper les pays en développement pour qu'ils puissent surmonter les conséquences des catastrophes naturelles.

52. Les objectifs des activités de plaidoyer, de mise au point de politiques et de coordination fixés dans le plan d'action 1998-1999 de la Décennie s'avèrent utiles en particulier au niveau régional. La revue trimestrielle Stop Disasters, le bulletin IDNDR Informs, le site Internet de la IDNDR (<http://www.idndr.org>) et la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles ont contribué à sensibiliser davantage le public aux catastrophes naturelles. Les pays des Caraïbes ont bénéficié de séminaires offerts par le Gouvernement français et le secrétariat de la Décennie. L'étroite collaboration entre la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et l'organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe ont également contribué aux efforts de la région pour organiser la prévention des catastrophes.

53. Petit État insulaire en développement, la Jamaïque a subi des catastrophes naturelles telles qu'ouragans et tremblements de terre. Ses efforts pour surmonter ces situations se sont fondés sur la constatation que les pertes auraient pu être réduites si l'on avait utilisé au maximum les données scientifiques et techniques disponibles, rigoureusement appliqué des normes techniques, et effectué de meilleures évaluations de vulnérabilité au niveau communautaire. Le Gouvernement jamaïcain a depuis longtemps lancé un programme intégré d'atténuation, se concentrant, entre autres, sur la cartographie des crues, les systèmes automatisés et communautaires d'alertes aux crues, et l'éducation du public.

54. Le système des Nations Unies doit continuer à jouer un rôle pilote en matière de prévention des catastrophes, notamment par l'encouragement au dialogue entre pays développés et en développement, et en facilitant les contacts indispensables avec les milieux d'assurance, la Banque mondiale, et les autres banques de développement. Pour réaliser de nouveaux progrès il faudra que les Gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations internationales constituent une coalition mondiale afin de s'attaquer aux conséquences des catastrophes naturelles. La délégation jamaïcaine souscrit donc à la stratégie intitulée "Pour un monde plus sûr au XXI^e siècle: prévention des risques et des catastrophes".

55. M. ALFELD (Afrique du Sud) rappelle que même si l'Afrique du Sud est une nouvelle venue dans le domaine des secours en cas de catastrophe, elle n'en est pas moins totalement acquise aux objectifs de la Décennie. Il y a deux ans, le Gouvernement sud-africain a entamé un processus d'examen des initiatives de gestion des catastrophes, qui a abouti à une nouvelle législation qui sera promulguée au début de l'an 2000, et selon laquelle l'approche défensive actuellement en vigueur sera remplacée par des mesures visant à réduire la vulnérabilité, mettant l'accent sur l'atténuation et la planification préalable.

56. La Décennie a solidement posé les bases d'une approche multisectorielle, interdisciplinaire à la réduction des catastrophes naturelles. Toutefois, les efforts de plaidoyer et de renforcement des capacités ont eu moins de succès en Afrique qu'en d'autres régions. Bien que certains pays africains aient réussi à mettre au point des politiques et des stratégies de prévention des catastrophes, ainsi que le montrent les diverses évaluations nationales effectuées à la fin de la Décennie, il reste encore beaucoup à faire. On a un besoin urgent de mécanismes régionaux de coordination, de coopération, d'échanges d'information, de plaidoyer et de formation - pas nécessairement sous forme de centres régionaux. L'intervenant espère que les arrangements consécutifs feront progresser les consultations dans ce domaine et qu'un colloque aura lieu en vue de mettre au point un plan d'action africain concret et des politiques réalistes visant à renforcer les capacités aux niveaux local, national, sous-régional et régional.

57. La délégation sud-africaine appuie sans réserves la résolution 1999/63 du Conseil économique et social et estime que les arrangements consécutifs doivent mettre à profit la capacité institutionnelle de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes, et l'élan qu'elle a donné, afin de ménager une rapide transition vers la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, qui est proposée, sans compromettre les avantages chèrement acquis par le monde en développement. Afin de conserver le caractère multidisciplinaire et intersectoriel du secrétariat actuel, il faudrait que le secrétariat et l'équipe spéciale interinstitutions dont la création est prévue, relèvent directement du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, et qu'ils existent en tant qu'entités distinctes et indépendantes. La délégation sud-africaine souscrit en particulier à la disposition concernant la création, à titre provisoire, de deux organes, afin que les États et les intéressés puissent réfléchir sur la nature évolutive de la prévention des catastrophes, et apporter toutes les modifications institutionnelles nécessaires.

58. La délégation sud-africaine s'associe à l'appel du Secrétaire général au sujet d'une approche préventive et de l'abolition des barrières institutionnelles qui s'opposent à la coopération multiculturelle nécessaire au succès de la prévention des catastrophes. La stratégie proposée pour la prévention des catastrophes est un exemple de cette approche, et mérite l'appui indéfectible de tous les intéressés.

59. Les compétences et la technologie propres à réduire de manière radicale les risques que présentent les catastrophes naturelles existent; ce qu'il faut c'est la volonté politique de passer à l'action pour réduire les risques auxquels sont confrontées les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables. Le Gouvernement sud-africain s'engage à soutenir cet effort.

60. M. ORTEGA URBINA (Nicaragua) rappelle que le Nicaragua est le pays d'Amérique centrale le plus vulnérable aux catastrophes naturelles, y compris les tremblements de terre, les ouragans, les inondations, les pluies torrentielles et les éruptions volcaniques. Ces catastrophes ont entraîné des pertes en vies humaines et causé des dommages durables aux cultures et à l'élevage, base de l'économie du pays. En 1998, par exemple, l'ouragan Mitch a anéanti des années de développement de l'infrastructure économique et sociale. Le Gouvernement nicaraguayen approuve donc les conclusions tirées de la Conférence mondiale de 1994 sur la prévention des catastrophes naturelles, notamment en ce qui concerne le rapport entre prévention et atténuation des catastrophes, et développement durable.

61. Malgré ses ressources limitées, le Gouvernement nicaraguayen s'efforce de maîtriser ce type de situation en s'appuyant sur les comités de défense civile, composés de représentants de divers secteurs de la société. Les pays qui se trouvent dans le même cas que le Nicaragua ont un urgent besoin de technologie moderne pour se doter des capacités nécessaires et d'un système d'alerte rapide. L'intervenant note avec satisfaction que la Déclaration de la Conférence internationale sur les systèmes d'alerte rapide pour la prévention des catastrophes naturelles, tenue à Potsdam en septembre 1998, comportait une recommandation sur l'élaboration d'un plan d'action et de directives spécifiques concernant la mise au point d'un processus multisectoriel avec le concours, entre autres, de sociologues, d'économistes, de politiciens et d'organismes scientifiques et techniques. Cette tâche n'est toutefois possible qu'avec la participation des pays qui possèdent les technologies nécessaires. On a également besoin d'aide internationale pour produire des programmes d'éducation du public et des simulations de catastrophes naturelles.

62. Pour terminer, l'intervenant remercie l'Organisation des Nations Unies et les pays donateurs, pour les interventions de secours et autres formes d'aide dont le Nicaragua a bénéficié.

63. M. TADDEI (Saint-Marin) fait valoir que tout comme la plupart des catastrophes naturelles sont, en fait, le résultat de l'activité humaine, l'intervention humaine peut aussi s'avérer efficace pour prévenir les catastrophes ou en atténuer les effets; il est temps de passer du réflexe de réaction à celui de prévention, en procédant d'abord à une évaluation approfondie des causes des catastrophes naturelles, compte tenu des conséquences du changement climatique, et d'une approche globale, comportant non seulement des stratégies de prévention mais aussi de lutte contre la pauvreté et de développement économique et social.

64. La délégation saint-marinaise est d'accord avec le Comité international de la Croix Rouge que pour être efficaces, les stratégies de prévention doivent comporter un élément d'évaluation de la vulnérabilité des zones exposées et un élément de planification préalable; prévoir la liaison des programmes nationaux et internationaux, et l'intervention à titre préventif plutôt qu'à posteriori. Il convient également de signaler les méthodes adoptées par le PNUD, les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour promouvoir une attitude favorable à la prévention; le cadre directeur de Genève pour la prévention des catastrophes, et la Stratégie pour un monde plus sûr au XXI^e siècle: prévention des risques et des catastrophes, auxquels il faut ajouter l'accord de coopération régionale dans le domaine des

catastrophes naturelles, signé lors du récent Sommet de l'Association des États de la Caraïbe, en avril 1999.

65. La délégation saint-marinaise appuie aussi la proposition mexicaine sur l'élaboration de listes nationales des organismes de protection civile, la mise à jour des inventaires de ressources disponibles, et la production de manuels sur l'organisation de la coopération internationale, élément essentiel des secours en cas de catastrophe. A cet égard, le Centre médical spécial situé à Saint-Marin, a organisé des rencontres, groupes d'experts, réunions et entretiens concernant la prévention des catastrophes naturelles, l'atténuation de leurs effets, et les secours en cas de catastrophe.

La séance est levée à 13h.10